

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 V.463** Vœu relatif à la participation citoyenne à l'étude de pôle de la gare Montparnasse

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que le quartier Montparnasse connaît aujourd'hui et à l'avenir de nombreux projets de transformation,

Considérant la délibération 2019 DVD 100 DU prévoyant une convention de financement entre la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités afin de mener conjointement une étude de pôle en vue d'améliorer le fonctionnement du pôle d'échanges de la gare Montparnasse,

Considérant que le projet de convention de financement défini dans son article 7 les mesures de suivi et de contrôle de l'étude avec l'organisation d'un comité de pilotage comprenant « notamment des représentants d'Ile-de-France Mobilités, de la ville de Paris, des transporteurs présents sur le site, de l'Ensemble Immobiliers Tour Maine Montparnasse (EITMM) »,

Considérant que les habitants du quartier sont les 1<sup>ers</sup> usagers des services et espaces publics, et qu'ils doivent être entièrement associés à l'évolution de leur quartier.

Sur proposition de Carine Petit, Léa Filoche, Yves Contassot et des élu-es du groupe Génération-s, Laurence Goldgrab et des élu-es du groupe Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants, Hervé Bégué, Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-es du groupe Communiste – Front de Gauche, Jérôme Gleizes et des élu-es du groupe Écologiste de Paris,

Emet le vœu que

- l'article 7 de la convention de financement d'une étude de pôle d'échanges de Montparnasse soit amendé de la manière suivante :

Après « ... de l'Ensemble Immobiliers Tour Maine Montparnasse (EITMM) » rajouter « et de représentants des conseils de quartier concernés